

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents** : Mesdames Florence ANDRE, Rachel BASSO, Audrey JOYANT, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Nicolas GALLIANO, René GALLIANO et Roger SIRI.

**Convocation en date du 16/03/2026**

**Nombre de membres en exercice** : 7

**Présents** : 7

### **OBJET : SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE (SDE04) : ELECTION DES DELEGUES AU COLLEGE DU SECTEUR DE LA VALLE DU JABRON**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le territoire d'énergie exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) sur l'ensemble du territoire départemental et accompagne les communes dans les domaines de la mobilité électrique et de la transition énergétique.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, les communes des Alpes de Haute Provence doivent, en tant qu'adhérente au syndicat, procéder au renouvellement des délégués représentants leur commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical.

**Vu**, l'article L5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que chaque commune membre du syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence est représentée dans le comité par deux délégués titulaires ;

**Vu**, les articles L5212-7-1 et L5212-8 du CGCT qui stipulent que le nombre des sièges du comité syndical ou leur répartition entre les communes membres peuvent être modifiés et que les délégués désignés par les conseils municipaux des communes membres peuvent constituer un collège pour l'élection de leurs représentants au comité ;

**Vu**, l'article 6 des statuts du Territoire d'Energie/SDE04 des Alpes de Haute Provence (TE/SDE 04) modifiés par l'Arrêté Préfectoral n° 2025-335-003 du 1<sup>er</sup> décembre 2025, qui précise le nombre de représentants titulaires et suppléant(s) à désigner selon la population municipale :

- **Moins de 500 habitants : 2 titulaires, 1 suppléant**
- **De 500 à 2 000 habitants : 3 titulaires, 2 suppléants**
- **De 2 000 à 10 000 habitants : 4 titulaires, 3 suppléants**
- **Plus de 10 000 habitants : 5 titulaires, 4 suppléants**

**Considérant**, qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un suppléant afin de représenter la commune ;

**Considérant**, que le choix du conseil municipal peut porter **uniquement sur l'un de ses membres**,

**Considérant**, que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L5211-8 du CGCT, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue après 2 tours ;

**Considérant**, que ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral de la VALLEE DU JABRON et qu'ils désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger **au Comité Syndical du TE/SDE 04**.

*Il est procédé à l'élection des délégués :*

*Appel des candidatures :*

**Titulaire N°1**

- Monsieur SIRI Roger

Résultat du scrutin : 7

Nombre de votants : 7

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

**Titulaire N°2**

- Monsieur GALLIANO René

Résultat du scrutin : 7

Nombre de votants : 7

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

**Suppléant N°1**

- Monsieur GALLIANO Nicolas

Résultat du scrutin : 7

Nombre de votants : 7

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

**Considérant**, les résultats du scrutin ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Le conseil municipal,

Proclame les délégués titulaires et suppléant(s) élus pour représenter la commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical du TE-SDE04 :

**Titulaires :**

- Monsieur SIRI Roger

- Monsieur GALLIANO René

**Suppléants :**

- Monsieur GALLIANO Nicolas

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 21 mars 2026.

Le Maire,

**Jean-Philippe MARTINOD**

